

DÉLIBÉRATION**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 16

PRÉSENTS : Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Président, Madame Magali PETITRENAUD, Vice-présidente, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur David ÉVAIN, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Madame Cécile BERNARD, Madame Marie-Reine DALIBON, Monsieur Michel GAUTIER, Madame Danièle JUSTEAU, Monsieur Emmanuel LAURENT, Madame Geneviève MASSONNET et Madame Marie-Thérèse POILIEVRE

EXCUSÉES : Madame Louise MOREAU et Madame Marie-Danielle RICHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Danièle JUSTEAU

Nombre de conseillers

En exercice.....16

Présents.....14

Votants14

DCA n°007/2023 - 7.10.1**Dons en espèces - autorisation d'encaissement**

Rapporteur : Monsieur le Président

Des dons ont été remis au Centre Communal d'Action Sociale par des voyageurs qui ont séjourné sur le territoire.

Le montant desdits dons s'élève à 120,00 euros.

Monsieur ÉVAIN précise que les gens du voyage qui s'installent sur le territoire sont en stationnement illicite car la commune n'offre pas de terrains aménagés. Les voyageurs sont rencontrés pour savoir si les enfants sont scolarisés. Un bac d'ordures ménagère est mis à disposition mais l'eau et l'électricité font très souvent l'objet de branchements illicites sur les bouches d'incendie et sur l'éclairage public.

Monsieur le Président ajoute que lors de la réalisation du prochain Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de Loire-Atlantique (compétence intercommunale portée par la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis), il sera sans doute nécessaire de cibler des aires d'accueil sur le territoire de VALLONS-DE-L'ERDRE.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Président à encaisser ces dons pour un montant de 120,00 euros.

Délibération publiée le 21 mars 2023

**Le Président,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Danièle JUSTEAU**

Envoyé en préfecture le 21/03/2023
Reçu en préfecture le 21/03/2023
ID : 044-200078079-20230313-DCA_007_2023-DE



